

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 FEVRIER 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-06

OBJET : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année et des rapports annuels des délégués en charge de l'assainissement sur les communes de Bry sur Marne, Le Perreux sur Marne, Nogent sur Marne, Villiers sur Marne, Charenton le Pont - Exercice 2017

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	18
Absents	7

Votants	83
Abstention	0
Suffrages exprimés	83
Pour	83
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI.

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Sylvie CHARDIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par Laurent COCQ, René GAILLARD représenté par Germain ROESCH, Gérard LAMBERT représenté par Sengul KARACA, Sergine LEFIEF représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Robin LOUVIGNE représenté par Dominique LE BIDEAU, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Pierre LEBEAU, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Christine Rynine représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Igor SEMO représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Jean-François VOGUET représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE.

Absents :

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Sylvie TRICOT DEVERT.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

OBJET : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année et des rapports annuels des délégataires en charge de l'assainissement sur les communes de Bry sur Marne, Le Perreux sur Marne, Nogent sur Marne, Villiers sur Marne, Charenton le Pont - Exercice 2017

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois du 7 février 2019,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service Public de l'Eau Potable et le rapport d'activité du produit par le Sedif pour l'année 2017 ci-annexé,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois pour l'année 2017 et les rapports annuels des délégataires en charge de l'assainissement sur les communes de Bry sur Marne, Le Perreux sur Marne, Nogent sur Marne, Villiers sur Marne, Charenton le Pont,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,

CONSIDERANT que le service de l'eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux d'ile de France sur les 13 communes du territoire,

CONSIDERANT que ces rapports ont fait l'objet d'un examen par la commission Consultatives des Services Publics Locaux le 7 décembre 2019

CONSIDERANT que le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017 présenté au Conseillers Territoriaux sera tenu à la disposition du public dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

DELIBERE,

PREND ACTE du rapport annuel de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,

PREND ACTE de la présentation et de l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du rapport d'activité du SEDIF pour l'année 2017.

PREND ACTE de la présentation et de l'examen des rapports annuels 2017 des délégataires en charge de l'assainissement sur les communes de Bry sur Marne, Le Perreux sur Marne, Nogent sur Marne, Villiers sur Marne, Charenton le Pont,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200037941-20190304-19-06-DE
Date de télétransmission : 04/03/2019
Date de réception préfecture : 04/03/2019